



Verbal

Le Samedi 28 Mai 1932, à 18 heures, j'ai remis à M^r Golondre, S-Directeur des Affaires Commerciales au Quai d'Orsay, l'arrêté du Conseil fédéral, daté de la veille, et concernant la perception, dès le 5 Juin, d'une taxe à l'importation en Suisse sur certaines marchandises françaises. J'ai fait remarquer à M^r Golondre que, depuis mon entretien du 4 Mai chez le Président Tardieu, le Conseil fédéral a attendu pour prendre cette décision

1°) pour satisfaire au désir de M^r Tardieu lui-même, qui a demandé de laisser passer le 2^{ème} tour de scrutin aux élections législatives du 8 Mai

2°) par défiance vis-à-vis de la France à la suite de l'assassinat du Président de la République

Enfin, aujourd'hui, nous le pensons de défiance, puisque nos notifiations (huit jours d'avance) notre décision)

M^r Golondre prend note de ma communication et en référera en haut lieu; il ajoute qu'il a déjà télégraphié à l'Ambassadeur de France à Berne les termes de mon entretien ^{du 4 Mai} avec M^r Tardieu et la déclaration que ce dernier m'a faite, à savoir que la France ne considérera pas comme un geste inamicale la perception par la Suisse d'une taxe à l'importation sur certains



Marchandises françaises; il y aura une protestation modérée par le groupe.
J'essaie de téléphoner à M. Studki, qui est absent de
Berne; mais j'atteins M. Hoty auquel je fais part de ce qui
préside; il se montre satisfait. Le vote du Conseil fédéral
paraîtra au Handelsanzeiger de lundi soir, qui sera en
mains du public le mardi matin 31 mai 1932.